

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Soixante-seizième session**

Rome, 4-5 septembre 2002

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE  
MÉCANISME FLEXIBLE DE FINANCEMENT****I. INTRODUCTION**

1. À sa soixante-quinzième session, en avril 2002, le Conseil d'administration a demandé qu'un rapport de situation sur la mise en œuvre du mécanisme flexible de financement (MFF) lui soit présenté pour examen à sa prochaine session. Les principaux aspects opérationnels du MFF, ses incidences sur le portefeuille de prêts du FIDA et la gestion du programme et ses avantages et risques éventuels ont été décrits dans le document EB 98/64/R.9/Rev.1, intitulé "Mécanisme flexible de financement", à l'époque où le MFF a été approuvé (voir sections IV-VII). Pour établir le présent rapport, nous nous sommes fondés notamment sur une analyse de documents de projets pertinents et sur des entretiens avec des chargés de portefeuilles de pays qui suivent des projets financés par le MFF. Nous mettrons l'accent sur l'élaboration des projets approuvés et leur opportunité, et évaluerons leur degré de mise en œuvre dans la mesure du possible, étant donné que tous les projets MFF sont en phase de démarrage. Les questions examinées sont les suivantes:

- a) justifications de l'intégration des projets dans le MFF;
- b) intégration, lors de l'élaboration, du projet de critères de déclenchement (indicateurs de résultats) pour le passage d'un cycle de l'exécution au suivant;
- c) activités spéciales entreprises pour mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, fiables et donnant des résultats à jour;
- d) manière dont on a traité, dans l'élaboration des projets MFF, la question de la flexibilité budgétaire.

2. Le rapport commence par un bref aperçu des principales caractéristiques du MFF telles qu'elles sont exposées dans le document de 1998. Ensuite, nous étudierons le degré de mise en œuvre et les données de base relatives aux projets approuvés. Les quatre points énumérés ci-dessus seront analysés, ainsi que d'autres questions pertinentes. Pour terminer, le Conseil d'administration est invité à examiner les mesures prévues par la direction pour tirer des leçons de l'élaboration des projets MFF et de l'expérience déjà acquise en ce qui concerne leur exécution.

## II. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MFF

3. En septembre 1998, le Conseil d'administration a approuvé la création du MFF. La justification et les objectifs de ce nouveau mécanisme étaient les suivants:

- a) renforcer la participation des bénéficiaires à la conception et à l'exécution des projets au moyen d'un processus d'élaboration continu et évolutif qui permettrait au FIDA d'apprendre par l'expérience;
- b) prévoir un délai suffisant, de l'ordre de 10 à 12 ans, pour la réalisation d'objectifs de développement durable, avec des cycles de mise en œuvre de 3 à 4 ans, assortis de critères soigneusement choisis pour le passage d'un cycle au suivant;
- c) accroître la flexibilité de la conception et de l'exécution pour s'adapter à l'évolution des priorités des bénéficiaires et tirer partie de l'expérience acquise;
- d) renforcer la participation et la contribution du FIDA à l'exécution des projets; et
- e) offrir aux États membres des mécanismes de financement plus diversifiés.

4. **Élaboration.** Les projets et programmes conçus dans le cadre du MFF doivent définir clairement les buts, les objectifs de développement à long terme et l'impact escompté sur le développement pendant toute leur durée. Il faut aussi spécifier les modalités de programmation, de gestion et de suivi, en veillant à employer autant que possible des méthodes participatives, afin d'appuyer un processus continu d'évaluation des résultats et de validation des activités. Un processus d'élaboration en plusieurs cycles sur une longue période permet une allocation et une planification plus souples des ressources. Les activités du premier cycle sont définies de façon très détaillée, comme dans les projets classiques, sur la base d'estimations participatives de la demande. Si le premier cycle se déroule bien, l'expérience acquise, complétée par des études préparatoires et générales et par l'évolution des priorités et des demandes des parties prenantes, déterminera l'éventail des activités qui seront appuyées dans les cycles ultérieurs, toujours dans le cadre des objectifs et buts fixés.

5. **Les critères de déclenchement.** Pour déterminer si un projet évolue de façon conforme à ses objectifs et buts à long terme, et s'il convient donc de passer à un cycle ultérieur de sa mise en œuvre, on se fonde sur des critères de déclenchement, qui font partie intégrante de la conception du projet et de l'accord de prêt. Ces critères sont notamment les objectifs physiques et normatifs essentiels dont on estime qu'il est impératif de les avoir atteints avant de pouvoir passer au cycle suivant. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation fonctionnel est un point de passage important dans tous les projets. Les évaluations doivent être faites conjointement par le FIDA, le gouvernement, l'institution coopérante et les autres parties prenantes. La décision de passer au cycle suivant relève de la direction du FIDA et le Conseil d'administration en est informé.

6. **Prévisions budgétaires.** Les prévisions budgétaires relatives aux projets financés par le MFF reflètent le caractère cyclique du processus. On fait des estimations détaillées uniquement pour les activités du premier cycle et pour la structure de gestion sur toute la durée du projet. Les prévisions globales pour les cycles ultérieurs sont présentées en termes forfaitaires et sont intégrées dans l'accord de prêt sous forme d'allocations "non décaissables". Une fois le premier cycle terminé, on décide soit de répartir les fonds non alloués entre les différents postes du prêt, en fonction des besoins formulés pour la poursuite des activités, soit d'annuler le prêt si les conditions requises ne sont pas satisfaites.

7. **Coût de l'exécution du projet.** Compte tenu du fait que le montant des prêts devrait augmenter et que la durée de mise en œuvre des projets MFF sera de 10 à 12 ans, on pensait que le coût de l'exécution serait à peu près le même pour les prêts ordinaires du FIDA et qu'une partie des frais de lancement pourrait être économisée, ce qui permettrait au FIDA d'apporter plus de soutien à la mise en œuvre.

### III. PROJETS APPROUVÉS

8. **Généralités.** Entre septembre 1998 et avril 2002, 19 projets MFF ont été approuvés (contre 90 projets non MFF sur la même période). La liste complète de ces projets, leur répartition géographique, la date d'entrée en vigueur du prêt, le montant du prêt et les autres données pertinentes sont récapitulés en annexe. Sur ces 19 prêts, sept (37%) ne sont pas encore en vigueur; cinq (26%) sont en vigueur depuis un an ou moins et six (32%) sont en vigueur depuis un à deux ans. Un seul est en vigueur depuis plus de deux ans.

9. **Montant (absolu et relatif) des prêts.** En moyenne, le montant des prêts MFF est de 10% plus élevé que le montant moyen de l'ensemble des prêts financés par le FIDA (voir tableau 1). Comme, dans le document présenté au Conseil d'administration en 1998, on prévoyait que l'écart serait de 50%, il se pourrait que le coût d'exécution de ces prêts soit en fait légèrement plus élevé que celui d'un prêt ordinaire de 5 à 6 ans, alors qu'au départ on pensait qu'il serait du même ordre de grandeur. Toutefois, cette augmentation pourrait être atténuée si le montant plus élevé du coût d'exécution entraîne une diminution du nombre de projets et en particulier du nombre de projets qui passent au deuxième cycle.

**Tableau 1. Montant moyen des prêts MFF et des projets actuels par division**

Division	Montant moyen des projets ordinaires (milliers de USD) *	Montant moyen des prêts MFF (milliers de USD)	Moyenne prêts MFF /moyenne prêts ordinaires
PA	12 191	13 394	110%
PF	15 274	15 245	100%
PI	17 619	19 543	111%
PL	16 793	16 966	101%
PN	13 351	15 432	116%
Moyenne pour le FIDA	14 935	16 407	110%

\* septembre 1998 - avril 2002

10. Pour la période septembre 1998 - avril 2002, la part des projets MFF dans le total des prêts du FIDA est de 19% (tableau 2). La durée d'exécution moyenne est d'un peu plus de 10 ans et on prévoit en moyenne trois cycles par projet.

**Tableau 2. Prêts flexibles par division régionale**

Division	Montant récemment approuvé (milliers de USD) *	Prêts MFF approuvés (milliers de USD)	Prêts MFF en % des prêts récemment approuvés	Durée moyenne des prêts MFF (années)
PA	322 987	66 972	21%	10,6
PF	351 210	45 735	13%	9,8
PI	434 392	117 258	27%	9,5
PL	302 792	50 899	17%	11,0
PN	244 484	30 863	13%	10,3
Total FIDA	1 655 865	311 727	19%	10,2

\* septembre 1998 - avril 2002



#### IV. CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS APPROUVÉS

11. Les projets financés par le FIDA ont pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des ménages ruraux pauvres. Pour cela, il est très important de tenir compte de la diversité et de l'évolution des besoins et des priorités des bénéficiaires dans la conception des projets, ainsi que d'assurer une participation de la communauté à leur exécution. Le MFF a permis d'adopter une approche plus souple de l'élaboration et de l'exécution des projets, fondée sur une série de cycles. Il a aussi permis de prolonger la durée d'exécution, ce qui est souhaitable étant donné que le développement est un processus inévitablement long et qu'il faut assurer la pérennité à l'échelon local.

12. La création d'institutions et le renforcement de la participation des groupes cibles aux processus continus d'élaboration et d'exécution sont les principales justifications de l'approche plus souple et de la durée plus longue des projets MFF. Ces considérations sont explicitement mentionnées dans la plupart des projets actuels, mais la description des mécanismes de "gestion de la flexibilité" qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs du MFF n'est pas encore terminée. Dans la présente section, nous examinerons les principales questions que soulève l'élaboration des prêts MFF (dont la liste est donnée au paragraphe 1 ci-dessus) et le degré auquel les principes ont été respectés dans les projets approuvés.

13. **Justifications de l'intégration d'un projet dans le MFF.** La justification fondamentale donnée pour presque tous les projets MFF s'appuie sur les objectifs énoncés au paragraphe 3 ci-dessus. Les projets paraissent induits par la demande et, pour que leur mise en œuvre donne de bons résultats, il faut une conception assez souple et une période de gestation plus longue. Dans quelques cas, d'autres justifications sont indiquées, telles que la nécessité de fournir une assistance technique ou de tester des méthodes à diverses fins. Ces justifications paraissent moins convaincantes.

14. **Définition des critères de déclenchement.** La définition des critères et leur évaluation objective pour le passage aux différents cycles de l'exécution sont un aspect essentiel des projets MFF et demandent la plus grande attention. Idéalement, il faudrait choisir des indicateurs qui couvrent la plupart des aspects importants de l'exécution, en respectant un certain équilibre entre les aspects qualitatifs et les aspects quantitatifs. Lorsque les seuils de déclenchement sont fixés en termes absolus, ils deviennent des objectifs chiffrés que les responsables du projet doivent atteindre avant la fin de chaque cycle. Cela risque de compromettre l'emploi de méthodes participatives et axées sur la demande.

15. Pour la plupart des projets MFF, les principales activités du deuxième cycle mettent l'accent sur les arrangements institutionnels indispensables et les diverses modalités et procédures opérationnelles, y compris le suivi et l'évaluation. Cela nécessite un ensemble d'indicateurs reflétant non seulement les réalisations matérielles (construction d'un bureau, achat de matériel, etc.) mais aussi la qualité, l'adéquation et l'efficacité du cadre institutionnel (recrutement, production d'un manuel, suivi et évaluation, partenariat avec des organisations non gouvernementales, programmes de sensibilisation et de promotion et leurs résultats, etc.). Selon le stade où on en est dans la mise en œuvre, les critères de déclenchement doivent aussi être fondés sur des indicateurs de viabilité technique et financière des activités entreprises par les groupes cibles et sur des indicateurs des effets de ces activités sur les moyens d'existence des bénéficiaires.

16. Tous les projets approuvés définissent un ensemble d'indicateurs pour déclencher le passage d'un cycle de la mise en œuvre au suivant, sur une période de 10 à 12 ans. Il y a toutefois une certaine hétérogénéité dans la conception de ces indicateurs, certains projets prévoyant un mélange équilibré d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ou normatifs alors que d'autres accordent plus d'importance aux aspects quantitatifs. Les projets prévus au Bangladesh, au Cap-Vert, en Inde, au Malawi, au Mali, au Nicaragua, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie sont des bons exemples de la première catégorie. Il y a des projets qui privilégient les aspects quantitatifs, mais ils sont minoritaires.

17. Le nombre de critères varie selon le projet, en fonction de sa nature et de sa portée. En général, il y en a entre cinq et 15. Toutefois, dans certains projets il faudrait les réexaminer pour limiter leur nombre au minimum nécessaire pour obtenir les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus des différentes activités du projet dans chaque cycle. Il est dans la nature même du MFF que ces questions fassent l'objet d'un examen périodique.

18. **Suivi et évaluation.** Un système de suivi et d'évaluation efficace est indispensable pour tous les projets de développement et en particulier pour les projets MFF. C'est pourquoi les lignes directrices du MFF prévoient des dispositions spéciales, dans l'élaboration du projet, pour l'établissement d'un système de suivi et d'évaluation efficace, donnant des indications utiles à temps. Afin d'insister encore sur l'importance du suivi et de l'évaluation dans les projets MFF, on a précisé que le bon fonctionnement de ce système serait l'un des indicateurs essentiels pour déclencher le passage d'un cycle au suivant.

19. Tous les projets MFF prévoient la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation. Toutefois, l'analyse des documents et les consultations avec les chargés de portefeuilles de pays ont montré que certains documents de projet ne comportent pas de mesures particulières autres que celles prévues dans les projets habituels.

20. **Souplesse budgétaire.** La souplesse de l'élaboration et de l'exécution exige aussi une certaine souplesse du budget de l'allocation des ressources, qui doit être évolutive. La structure des coûts des projets MFF est donc différente de celle des projets financés par des prêts classiques. Le coût total estimatif comporte trois éléments: i) des prévisions budgétaires détaillées pour le coût du premier cycle uniquement; ii) les frais de gestion pour l'ensemble de la durée du prêt; et iii) des estimations globales pour les cycles ultérieurs, qui seront détaillées juste avant le début de chaque cycle. La majorité des projets MFF approuvés ont appliqué cette approche budgétaire. Toutefois, dans certains cas des estimations détaillées ont été faites pour l'ensemble de la durée du prêt.

21. Dans presque tous les cas, on a considéré à juste titre, que l'exécution et le suivi de projets de ce genre nécessitent un appui plus intensif du FIDA et de l'institution coopérante. Dans le cas du premier des projets MFF (fonds de développement en zone sahélienne au Mali), qui est aussi supervisé par le FIDA, c'est selon toute évidence bien ce qui se passe. Le Programme de développement rural de la région de Las Verapaces au Guatemala, qui est entré en vigueur en septembre 2001 et est devenu opérationnel en mars 2002, a reçu trois missions durant l'année en cours (deux de représentants de l'institution coopérante et une du chargé de portefeuille de pays). Pour assurer un suivi cohérent et systématique, il faudrait peut-être prévoir au FIDA des crédits supplémentaires de supervision et de suivi.

22. Comme les projets MFF ne sont opérationnels que depuis peu, il n'est pas encore possible de faire une évaluation significative de leur mise en œuvre. L'analyse des premiers résultats du projet conduit au Mali sera entreprise en novembre 2002. Elle fournira certainement des enseignements très utiles pour l'ensemble du FIDA en ce qui concerne le fonctionnement du MFF. L'encadré ci-dessous donne un aperçu de ce projet.

23. Trois autres projets (Bhoutan, Cap-Vert et Rwanda) auront été en vigueur depuis 2,5 à 3,0 années à la fin de 2003 (voir annexe). Cela coïncidera plus ou moins avec l'achèvement de leur premier cycle, ce qui permettra d'en évaluer les résultats. Il est donc recommandé de prévoir la prochaine évaluation à l'échelle du FIDA pour le milieu de 2004.

### **Mali: Programme de fonds de développement en zone sahélienne**

**Coût total:** 46,0 millions de USD; **Prêt du FIDA:** 22,0 millions de USD (15,65 millions de DTS)  
**Approbation:** 12/98      **Entrée en vigueur:** 10/99      **Démarrage:** 12/99  
**Période de mise en œuvre:** 10 ans, trois cycles (3-4-3 ans)  
**Examen de la fin du cycle I:** 11/02      **Durée de mise en œuvre:** 2,5 années  
**Missions de supervision:** 8/00, 3/01 et 6/02 (supervision directe du FIDA)

**Objectifs globaux:** Réduction de l'incidence de la pauvreté parmi les ménages ruraux de la zone sahélienne. Principales composantes: i) appui pour la création et la gestion d'associations de parties prenantes pour le financement de microprojets; et ii) systèmes de financement décentralisés pour répondre efficacement à la demande de crédits et de dépôts.

**Critères de passage au cycle II:** i) création d'associations et expérimentation et adoption effective des mécanismes du programme; (ii) achèvement des programmes de formation pour le lancement et l'exécution des microprojets; iii) mise en place de 50 à 75% des groupes, fonctionnant de façon satisfaisante; iv) entreprise d'au moins un microprojet par la moitié des villages cibles; et v) mise en place d'un système de suivi et d'évaluation opérationnel.

**Degré de mise en œuvre:** Bien que la mise en œuvre ait été assez lente au début, la plupart des critères de passage au deuxième cycle devraient être satisfaits. Toutefois, on aura besoin d'un appui supplémentaire pour respecter les critères iii) et v). Une mission de supervision conduite en juin 2002 a pris des mesures à cet effet.

## **V. CONCLUSIONS**

24. Compte tenu de la mission du FIDA et des objectifs de ses prêts, le MFF paraît être un outil additionnel très utile pour son programme de prêts. De plus, comme on insiste sur la nécessité d'une évaluation périodique des résultats, fondée sur des critères prédéterminés, ce mécanisme pourrait faciliter une approche des prêts plus axée sur les résultats et sur la mise en œuvre. Toutefois, comme pour toute innovation, l'application du MFF aux projets du FIDA exigera des approches et des lignes directrices pleinement intégrées dans l'institution. En général, les prêts MFF approuvés ont été suffisamment justifiés et répondaient aux objectifs et aux critères de conception définis pour cette forme de financement. Toutefois, il y a des domaines dans lesquels il faudra être plus attentif et préciser les choses afin d'en exploiter au mieux toutes les possibilités. La direction du FIDA a l'intention, pour améliorer l'élaboration des futurs projets MFF et l'exécution de ceux qui sont déjà approuvés, d'adopter les mesures ci-après. Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur leur opportunité.

- **Choix des projets MFF.** Il existe des lignes directrices pour les choix de projets MFF et il convient de les respecter intégralement dans l'élaboration des projets proposés pour ce type de financement. Durant les réunions de l'équipe d'élaboration du projet et du Comité d'examen technique, on devra veiller à ce que les questions propres au MFF soient convenablement traitées. Concrètement, cela signifie que, pour tout projet proposé pour financement MFF, la division régionale qui est à l'origine du projet fournira au Président adjoint responsable du Département de gestion des programmes une justification claire au début du processus. Les réunions du Comité d'examen technique et du Comité chargé des stratégies opérationnelles fourniront l'occasion d'examiner de façon plus explicite la justification du projet et la qualité et la validité des critères de déclenchement, des processus de gestion, de suivi et d'évaluation et les autres questions liées au MFF.
- **Élaboration des projets.** L'élaboration des projets MFF doit être considérée comme un processus plutôt que comme le simple établissement d'une liste d'activités détaillées. Par conséquent, il faudra décrire clairement dans les documents des mécanismes de



planification et programmation évolutives et de participation des bénéficiaires à l'exécution. La section "Stratégie du FIDA" des rapports d'évaluation prospective et des rapports du Président mentionnera expressément la justification de l'intégration du projet dans le MFF.

- **Critères de déclenchement.** Ces critères devront être soigneusement définis et hiérarchisés en fonction de leur importance pour l'efficacité du projet. Il faut en choisir un nombre limité, en mettant l'accent sur les résultats normatifs et qualitatifs, particulièrement pour ce qui est de la création des institutions nécessaires pour pérenniser les mesures d'appui. Des critères de déclenchement doivent être inclus dans tous les accords de prêts concernant des projets MFF. Une mission de supervision se rendra au Mali en novembre 2002 pour évaluer les critères de déclenchement du premier cycle du projet. En s'appuyant sur les enseignements tirés de cette mission, le FIDA réexaminera systématiquement les critères de déclenchement de tous les autres projets MFF et proposera, s'il y a lieu, des mesures correctives adaptées.
- **Estimation des coûts.** Dans la première étape de l'élaboration, on ne fera une estimation détaillée des coûts que pour le premier cycle du projet.
- **Apprentissage institutionnel.** On fera un effort délibéré et concerté pour promouvoir la diffusion des leçons tirées de l'expérience au sein du FIDA en réunissant périodiquement les chargés de portefeuilles de pays auxquels sont confiés l'élaboration de nouveaux projets MFF et la supervision des projets MFF en cours, le Conseiller juridique principal, le Bureau du Contrôleur (prêts et dons) et les institutions coopérantes. Les participants échangeront des données d'expérience au sujet des problèmes rencontrés et des pratiques optimales. Pour les nouveaux projets MFF, les chargés de portefeuilles de pays qui sont à l'origine de l'initiative demanderont que participe à l'équipe d'élaboration des projets au moins un chargé de portefeuille de pays ayant une expérience de la conception et de l'exécution de projets MFF.
- **Appui à la mise en œuvre.** Dans le contexte de l'évolution du processus de gestion et du cadre stratégique, qui met davantage l'accent sur le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre et de l'impact, la direction du FIDA examinera quelles pourraient être les actions supplémentaires requises pour l'appui à l'exécution des projets MFF. Sur la base des conclusions de cet examen, on sélectionnera plusieurs projets MFF pour tester et affiner la publication du Bureau de l'évaluation et des études intitulée "*Pour une gestion orientée vers l'impact: Guide pratique de S&E des projets de développement rural*". Comme ce guide a pour objectif de promouvoir l'utilisation du suivi et de l'évaluation pour améliorer et rendre plus prospectifs l'apprentissage et l'adaptation, il peut apporter une grande contribution à la réalisation des objectifs du MFF, qui sont très similaires.
- **Évaluation des premiers résultats du MFF.** Vu la durée probable des premiers cycles (voir paragraphe 23 ci-dessus), il est recommandé de faire une évaluation conduite par le Bureau de l'évaluation et des études, avec plusieurs visites sur le terrain, en 2004.



## DONNÉES DE BASE RELATIVES AUX PROJETS APPROUVÉS POUR LE MÉCANISME FLEXIBLE DE FINANCEMENT

Région	Pays	Numéro de projet	Nom du projet	Approbation par le Conseil	Entrée en vigueur	Durée d'exécution estimative	Nombre de cycles	Montant du prêt (millions de DTS)	% Distribué au 30/04/02
PA	Cap-Vert	1015	Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural	08/09/99	14/07/00	9	3	6,95	9%
PA	Guinée	1135	Programme participatif de développement rural en Haute-Guinée	09/12/99	18/01/01	10	3	10,20	3%
PA	Mali	1089	Programme de fonds de développement en zone sahélienne	02/12/98	14/10/99	10	3	15,65	9%
PA	Niger	1139	Programme de développement des services financiers ruraux	03/05/00	08/06/01	10	3	8,80	0%
PA	Sao Tomé-et-Principe	1027	Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale	26/04/01		12	4	7,95	0%
PF	Malawi	1164	Programme d'appui aux activités de subsistance des ruraux	12/09/01		9	3	10,70	0%
PF	Rwanda	1149	Projet jumeau de développement des ressources communautaires et des infrastructures de l'Umutara	04/05/00	05/12/00	10	3	11,85	8%
PF	République-Unie de Tanzanie	1151	Programme de services financiers ruraux	07/12/00	12/10/01	9	3	12,80	6%
PI	Bangladesh	1165	Projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj	12/09/01		11	3	17,55	0%
PI	Bhoutan	1094	Deuxième programme de développement agricole de la zone orientale	08/09/99	17/05/00	8	2	6,95	17%
PI	Inde	1121	Programme d'appui à l'initiative nationale de microfinancement	04/05/00	01/04/02	7	2	16,35	0%
PI	Inde	1155	Programme d'autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales de l'Orissa	23/04/02		10	3	16,05	0%
PI	Indonésie	1112	Programme de développement intégré participatif en zone non irriguée dans le contexte de l'après-crise	04/05/00	31/01/01	8	3	17,50	9%
PI	Népal	1119	Projet de réduction de la pauvreté dans les hautes terres de l'Ouest	06/12/01		11	2	15,60	0%
PL	Guatemala	1085	Programme de développement rural de la région de Las Verapaces	08/12/99	06/09/01	10	3	10,85	9%
PL	Haïti	1171	Programme d'appui aux initiatives productives en milieu rural	23/04/02		10	3	17,40	0%
PL	Nicaragua	1120	Programme de fonds d'assistance technique dans les départements de León, Chinandega et Managua	09/12/99	20/06/01	12	3	10,15	4%
PN	Liban	1188	Programme de financement rural coopératif	12/09/01		10	3	10,25	0%
PN	Soudan	1140	Programme de développement rural dans le Kordofan-Sud	14/09/00	12/02/01	10	2	13,30	10%
Total:		19 projets						236,85	5%

PA - Afrique de l'Ouest et du Centre; PF - Afrique orientale et australe; PI - Asie et Pacifique; PL - Amérique latine et Caraïbes; PN - Proche-Orient et Afrique du Nord; DTS: Droits de tirage spéciaux